



COMMUNE D'AINAY LE CHATEAU

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du lundi 12 juin 2017

L'an deux mil dix-sept, le douze juin à dix-neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune d'Ainay le Château.

ETAIENT PRESENTS :

Stéphane MILAVEAU	X	Gérard BARROY	exc	Raynald GUIRIEC	X
Marc SIGNORET	X	Agnès BIRIN	X	Bernard JACQUET	X
Corinne TREBOSC	X	Mayeul BOUCAUMONT	X	Virginie LAVALETTE	exc
Thierry AUDOUIN	X	Isabelle COINE	X	Véronique SERMONDADAZ	exc
Bernadette ACCOLAS	X	Annie GAUMET	X	Thierry TRUFFY	X

2 procurations : M BARROY en faveur de Mme COINE - Mme SERMONDADAZ en faveur de M MILAVEAU

ASSISTAIENT ÉGALEMENT : M. Jean-Luc REBY – Mme Françoise SCHEEPERS
Compte-rendu rédigé par Françoise SCHEEPERS

Intervention d'agriculteurs

Un groupe d'agriculteurs a investi la salle de conseil en vue de demander audience auprès des élus. Il s'agit d'agriculteurs du canton qui demandent à être entendus en qualité d'usagers de la route à des fins professionnels.

Durant l'été 2016, plusieurs incidents avec des riverains d'Ainay-le-Château, sur l'axe Route de l'Avignon/rue du Pavé, ont ponctué le transport de la paille, ils souhaitent que l'été 2017 soit plus serein.

Ils demandent aux élus que soit prise une dérogation pour laisser passer les tracteurs avec remorques, durant les deux mois d'été, sans avoir à effectuer un détour de 20 km par Montaloyer. Ils ont conscience que leurs engins sont de plus en plus larges alors que la taille des routes restent la même. Pour réduire le nombre de passages rue du Pavé, ils proposent de traverser le village par la Rue de l'Horloge, quand ils sont à vide afin d'éviter les nuisances sonores des plateaux métalliques. Il est important pour eux que des autorisations soient données qui entreraient dans le cadre d'une desserte locale.

Un débat s'élève, les agriculteurs expliquent les contraintes qu'ils ont.

Monsieur Le maire prend la parole et explique sa position : il y a problème à veiller, à la fois, à la quiétude des castelainaisiens et en même temps, de respecter le travail des agriculteurs, dont il fait partie. Un élu précise qu'il convient de distinguer les agriculteurs qui stockent des fourrages et paille, des industriels qui font commerce de la paille et qui traversent le village, en camion avec remorques, pour gagner du temps.

Les élus prônent l'apaisement. Une autorisation nominative exceptionnelle est accordée aux agriculteurs du canton permettant, ainsi, l'accès d'Ainay-le-Château sans avoir à effectuer le contournement du village durant les mois d'été.

Point n°1 : Vente de biens immobiliers

- Monsieur le Maire informe le conseil qu'une proposition d'acquisition de l'immeuble sis 2 place Paul Guignard, est parvenue en mairie via M^e TOUBLANC-CHAMPEYROL : 50 000 € net vendeur.

Les élus ayant entendu l'exposé, accepte l'offre à l'unanimité.

- Maisonnette sise Place Champ de foire, à l'angle de l'étude notariale. Deux propositions sont faites : une première à 11 500 € provenant d'un particulier et une autre, non chiffrée, du Comité des Fêtes.

Les élus ayant entendu l'exposé, refuse majoritairement les offres d'achats. Monsieur Raynald GUIRIEC est favorable à la vente.

Les élus recevront le bureau de l'association pour expliquer les objectifs de la mairie et proposer un autre local. La maisonnette sera restaurée par l'équipe technique et mise en location.

Point n°2 – Extension de la Maison Médicale

Monsieur Thierry AUDOUIN informe le conseil de l'avancée des opérations. Après la désignation de la maîtrise d'œuvre, les élus recevront l'architecte le mardi 13 juin qui doit remettre une esquisse du projet, accompagné d'un chiffrage.

- une rencontre avec tous les professionnels de santé est prévue début juillet pour exposer le projet et débattre de la suite qui sera à donner à l'opération.
- Le département de l'Allier a décidé d'accorder une aide à l'installation du second dentiste.

Point n°3 : Travaux en cours

a/ Route de Moulins : La voie qui dessert le supermarché, est restée propriété de la Commune. Intermarché a pris en charge le décaissement, l'revêtement de chaussée de la voie communale, en contrepartie la Commune collectera ses eaux pluviales.

- Monsieur le Maire informe les élus que l'équipe technique a procédé à des travaux de terrassement en vue de récupérer les eaux usées de la future pharmacie et des maisons d'habitations qui n'étaient pas raccordées en séparatif. Cela a permis également de séparer les eaux pluviales des eaux usées et d'installer des gaines électriques/télécom pour alimenter le quartier.

b/ Construction de la Pharmacie : Monsieur Mayeul BOUCAUMONT informe que le permis de construire a été accordé le 4 mai dernier, que début juillet, il déposera le dossier auprès de l'ARS avec le permis de construire. L'ouverture de la pharmacie pourrait avoir lieu à la fin du premier semestre 2018.

c/ Départ en retraite : Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante du départ en retraite de Gérard VENUAT, début juillet, après presque 35 années d'ancienneté. M. VENUAT était plus particulièrement chargé de la conduite d'engins. Outre le broyage des accotements, il maîtrisait la réalisation de travaux de terrassement. De très nombreux travaux ont été réalisés grâce à lui. Il conviendra à l'avenir de définir les priorités de la Commune. Le fait que M. Xavier GHOLER, chargé des espaces verts, ait régulièrement aidé aux travaux auprès de M. VENUAT, a causé du retard dans le fleurissement de la commune.

Les élus prévoient de lui offrir un pot de départ le 7 juillet 2017 à la Maison des Chaumes à 18h00.

Point n°4 : Projet de restaurant gastronomique

- Une visite de l'étude de M^e MARCHAND, 3 rue du Vieux Château, a permis de mieux apprécier les volumes, maintenant que les locaux sont vides. Monsieur le Maire propose la réalisation d'une salle permettant d'accueillir 20 à 25 couverts pour un séminaire ou une réunion familiale.

- M. Marc SIGNORET a rencontré M. SCARAMOZZINO, de la DTT de l'Allier qui propose à la municipalité de prendre attache auprès de la DIRECCTE, afin d'obtenir des informations sur la faisabilité du projet et l'obtention d'aides tel que le FISAC.

- Le projet pourra se concrétiser si la municipalité parvient à obtenir les aides financières nécessaires à réduire la participation communale. Monsieur le Maire avait obtenu une participation de l'état, la réserve parlementaire or, aujourd'hui, le projet de loi de la Moralisation de la vie publique prévoit la suppression de cette subvention, ce qui inquiète.

Encaissement de Chèques : La Municipalité a reçu plusieurs avis de dégrèvement pour perte de récolte relatif à la taxe foncière.

Les élus ayant entendu l'exposé, accepte d'encaisser les chèques de la DRFIP, à l'unanimité.

Encaissement de Caution : Le comptable du centre des finances publiques demande la régularisation de l'encaissement d'une caution en 2012 de 293,06 euros au compte 165 – Dépôts et cautionnements versés.

Les élus ayant entendu l'exposé, accepte de constater comptablement parlant, cette caution, à l'unanimité.

Encaissement Indemnités Journalières : La Municipalité a reçu un remboursement d'IJ pour Monsieur Jean-Michel JACQUET de 5 578,24 euros correspondant à la période du 1^{er} au 31 mars et du 1^{er} au 30 avril 2017.

Les élus ayant entendu l'exposé, accepte d'encaisser le chèque de la SMACL, à l'unanimité.

Avenants aux conventions 2017 du BDQE : La Municipalité a reçu un projet d'avenant du BDQE (Bureau de la Qualité de l'Eau) relatif aux assainissements collectifs, non collectifs et la protection de la ressource en eau. Les avenants portent sur la prolongation de la convention jusqu'au 31 décembre 2017, sur la transmission des résultats au format numérique par messagerie électronique et sur l'insertion d'une clause relative à l'hygiène et la sécurité, le transfert automatique de la convention en cas de transfert de compétence.

Les élus ayant entendu l'exposé, accepte les termes des avenants et autorise Monsieur le Maire à les ratifier.

Accessibilité : Monsieur le Maire informe les conseillers de la réalisation du dossier Ad'Ap. Ce dossier consiste à détailler la mise en conformité aux règles d'accessibilités aux personnes handicapées, d'un ensemble d'établissements recevant du public de la Commune d'Ainay-le-Château.

Pour effectuer des travaux, la Municipalité doit demander l'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap).

Une période de 3 ans est souhaitable pour mettre en conformité les ERP au regard des lois tirées du Code de l'Urbanisme, du Code de la Construction et de l'Habitation, des ordonnances, décrets et arrêtés relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public.

Les ERP d'Ainay-le-Château sont :

- Salle des fêtes (Foyer rural) – Place du champ de Foire
- Bibliothèque (Maison des Chaumes) – Place du Champ de Foire
- Bureau de Poste – 20 rue de l'Horloge
- Point Info – Place du Faubourg
- Salle de Musique – Place Victor HUGO
- Mairie - Place de la Mairie
- Stade - Rue de Salvert

Le coût prévisionnel et le calendrier de la mise en conformité sont les suivants :

- ♦ Année 2018 : 17 760 euros
- ♦ Année 2019 : 8 520 euros
- ♦ Année 2020 : 49 920 euros.

Le coût global s'élève à 76 200 euros. Ces dépenses devront obligatoirement figurés au budget. Des aides de type DETR pourront être demandées en début de chaque année.

Les élus ayant entendu l'exposé, autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier tel que constitué.

Gestion Ressources Humaines

- **Indemnités du Maire et des Adjointes :** La référence indiciaire ayant changé en début d'année, il convient de réécrire la décision du 17 avril 2014 relative aux indemnités du maire et de ses adjointes ce qui ne modifie pas le mode indemnitaire. Seul, l'indice est mis à jour. L'indemnité du maire reste à 43 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ; le 1^{er} adjoint, à 22,40 %, le 2^{ème} et 3^{ème} adjoint, à 13,55 %.

- **Remboursement des visites médicales pour le permis poids lourds des agents communaux** : Depuis 1991, les visites médicales pour le renouvellement des permis poids lourds étaient prises en charge par la Collectivité. Depuis le refus de certains médecins d'être réglés par mandats administratifs, les agents municipaux sont contraints de régler eux-mêmes les consultations, le jour de la visite.
De ce fait, le Conseil Municipal décide de rembourser, à chaque agent titulaire, la consultation médicale pour le renouvellement de leur permis, sur présentation d'une attestation du médecin mentionnant le prix de la consultation.

- **Changement de grades** : Monsieur le Maire rappelle les dispositions résultant de la loi 2007-209 du 17 février 2007 relatif au taux de promotion pour les avancements de grade. Trois agents titulaires remplissent les conditions pour être nommés au grade considéré. Il appartient à l'assemblée délibérante de fixer le taux permettant de déterminer le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus.
Le Conseil Municipal décide de fixer, pour la procédure d'avancement de grade pour l'année 2017, le taux de 100 %.

- **Congés** : Monsieur le MAIRE indique au Conseil Municipal que M. Jean-Michel JACQUET, adjoint technique de 1^{ère} classe, fait falloir ses droits à la retraite au 1^{er} février 2018. Cependant, suite à son arrêt maladie d'une durée de 11 mois, à l'occasion d'un accident de travail, M. JACQUET a cumulé près de 60 jours de congés. Afin de lui permettre de bénéficier de ses congés acquis, il conviendrait de lui accorder la possibilité de partir en congés, avant son départ au 1^{er} février. Compte tenu du fait, que Monsieur JACQUET bénéficie d'un mi-temps thérapeutique, son départ effectif pourrait avoir lieu fin août 2017.
Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur Jean-Michel JACQUET à prendre ses congés avant son départ effectif à la retraite.

Questions diverses

Sécurité routière : Madame Bernadette ACCOLAS propose une réunion de la commission communale le 20 juin à 19.00, en mairie. Les élus en prennent note.

Fleurissement : Madame Bernadette ACCOLAS informe le Conseil que suite à ses demandes de devis multiples, elle a passé commandes auprès de nouvelles entreprises. Le terreau a été commandé et sera livré prochainement. Les fleurs proviendront d'une entreprise de La Châtre. Les économies réalisées sont significatives. Différents endroits ont été ciblés par la commission, pour être fleuris et développés. Mme ACCOLAS propose de procéder à la pose des panneaux « village fleuri », aux entrées de bourg, le 12 juillet à 19 heures.

Remise des dictionnaires : La Municipalité remettra aux élèves de CM2 qui partent en classe de sixième, un dictionnaire anglais-français. Leur famille est conviée à un vin d'honneur qui clôturera cette cérémonie.

Recensement de la Population : Monsieur Thierry TRUFFY demande à quel moment seront transmis les chiffres liés au dernier recensement de la population, effectué en début d'année. Le recensement sera rendu par l'INSEE en fin d'année 2017.

Affaires sociales : Monsieur Mayeul BOUCAUMONT a souhaité réunir les membres qui composaient le CCAS afin de déterminer les actions sociales qui pourraient être prise en charge par la commune. Il propose de créer une commission Affaires Sociales.

Panneau de basket : Le jeune Valentin qui avait demandé que la Municipalité implante un panneau de basket, a envoyé ses vifs remerciements à l'attention des élus. Les jeunes peuvent, désormais, se donner à ce sport.

Taille d'arbres : Plusieurs riverains ont demandé à ce que certains arbres soient taillés, route de Moulins, pour permettre la sortie de leur véhicule, sans risque. Il sera procédé au taillage et/ou remplacement de résineux trop volumineux.

Cimetière : Madame Isabelle COINE revient sur le fait que la mairie avait reçu une demande de M. GUERRE qui proposait de léguer un terrain, en prairie naturelle, de 1 ha 5 contre l'entretien perpétuel de 3 tombes dans le cimetière communal. Les élus se demandent quelle position adoptée. Certaines tombes sont délabrées. Leur réparation est indispensable ce qui occasionnerait des frais.

Si acceptation, cela engagerait définitivement la municipalité, bien au-delà du mandat en cours. La réflexion doit se poursuivre.

Tombes en état d'abandon : Madame Isabelle COINE signale qu'un recensement des tombes doit être fait pour déterminer celles qui pourraient être reprises. Le travail est colossal mais nécessaire. Mme COINE propose de commencer cet été.

Entretien général du village : Monsieur Marc SIGNORET rappelle que l'utilisation de pesticides est strictement règlementée et que les employés ne traiteront plus comme ils le faisaient auparavant ; d'où, l'apparition, çà et là, d'herbes. L'idéal serait que chacun arrache les mauvaises herbes devant sa porte. La municipalité pourrait organiser une journée citoyenne pour désherber.

Gestion du Personnel : Monsieur Marc SIGNORET en charge des employés municipaux du service technique, déplore une mauvaise entente au sein de l'équipe ce qui est regrettable. L'équipe a connu, l'an dernier, plusieurs bouleversements avec deux accidents du travail et arrêts maladie de 3 agents. Il a fallu faire face à la baisse d'effectif. Prochainement, deux agents partiront à la retraite. Le travail reste le même, il est nécessaire que les agents s'entendent.

La commission du Personnel indique qu'il faudra replacer les choses, définir les tâches de chacun et faire des profils de postes pour réorganiser l'équipe.

Par ailleurs, la municipalité pense faire appel à des entreprises spécialisées, pour certains gros travaux, après le départ en retraite des deux agents.

**Le prochain conseil municipal est fixé
au 15 septembre 2017**

L'ordre du jour épuisé, M. le Maire lève la séance.